

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**CAPTURES DE CÉTACÉS VIVANTS DANS LE MILIEU NATUREL
À DES FINS COMMERCIALES**
UNEP/CMS/COP12/DOC.24.2.4

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil soutient la résolution et le projet de lignes directrices, et note qu'elles visent exclusivement les cétacés capturés dans le milieu naturel et n'ont pas pour but de restreindre les besoins des parcs zoologiques en ce qui concerne la gestion de leurs collections actuelles.
- Les Parties doivent étudier la portée des lignes directrices afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS PROPOSITIONS
POSSIBLES DE RÉVISION DU TEXTE**

- Page 37, paragraphe 3 de l'Annexe à la Résolution (Annexe 2)
- La formulation relative au prélèvement est placée avant celle relative à la Résolution